**DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE**

**À reproduire, à remplir et à déposer au secrétariat de l’établissement d’exercice ou de rattachement.**

**Nom - Prénom**

**Grade et fonction**

**Etablissement ou service**

**À**

**Madame la Rectrice**

**De l’académie de** Limoges

**S/C de (1)**

Transmis par la voie hiérarchique

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions prévues :

* À l'article 34 (7ème) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires,
* À l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale.

J’ai l'honneur de solliciter un congé :

Les jeudi 19 et vendredi 20 décembre 2024

Pour participer à un stage de formation syndicale.

**Ce stage se déroulera** à la cité scolaire Bernard Palissy de Saint-Léonard de Noblat

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 Janvier 2000).

À

Le 2024

Signature

1. Préciser « Proviseur du Lycée… » ou « Principal du Collège… »